



PAYS DU
GÉVAUDAN
LOZÈRE

Adresse de correspondance :
PETR Pays du Gévaudan-Lozère
830 av de la Méridienne
ZA Ste Catherine - 48100 Marvejols
Courriel : contact@petr-gevaudan-lozere.fr
Site internet : www.pays-gevaudan-lozere.fr

Département de la Lozère
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° DE_2023_022

Objet : Demande de financement auprès de la Région Occitanie pour l'animation et la

Séance du mercredi 21 juin 2023

Date de la convocation:

Membres en exercice : 17

Présents : 12

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Alain ASTRUC, Eve BREZET, Michèle CASTAN, Séverine CORNUT, Gilbert GIRMA, Christine HUGON, Jean-Paul ITIER, Noël LAFOURCADE, Thomas PIGNIDE, Jean-Paul POURQUIER, Maggy REMIZE, Jean-Claude SALEIL

Représentés :

Excusés : Bernard BASTIDE, Lionel BOUNIOL, Patricia BREMOND, Jean-Noël BRUGERON, Denis GRAS, Alain GUENNOU, Jérémy PIC, Pierre REY, Philippe ROCHOUX, David RODRIGUES, Samuel SOULIER, Michel THEROND, Christine VALENTIN

Absents : Agnès BOUARD, Emmanuel CASTAN, Jean-Claude CAYREL, Ludovic JAFFUEL, Raymonde JOUBERT, Joël ROUQUET, Francis SARTRE, Vincent SUDRE

Secrétaire de séance : Christine HUGON

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un juin à 14 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

Le Président expose :

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère est la structure porteuse du Groupe d'Action Locale du Gévaudan-Lozère, qui gère un programme Leader pour la période 2014-2020. Ce programme fait l'objet d'une convention tripartite entre le GAL, la Région Occitanie (autorité de gestion des crédits FEADER) et l'Agence de Service et de Paiement (organisme payeur des fonds européens) ; cette convention a été signée le 10 Décembre 2015.

Dans le cadre de ce programme LEADER, l'ingénierie nécessaire au montage des projets et au suivi administratif est prise en charge à 100% par des aides publiques (FEADER 80%, Région Occitanie 10%, Département de la Lozère 10%), dans la limite de 25% de l'enveloppe totale du programme. Ce financement fait l'objet d'un dossier de demande annuel déposé auprès des services de la Région Occitanie pour la part Région/Feader et du Département de la Lozère pour la partie départementale.

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 31/07/2023
048-200078343-20230621-DE_2023_022-DE

L'année 2024 sera la dernière année de gestion du programme et il est nécessaire de mobiliser du personnel pour suivre les dernières demandes de paiements auprès de l'autorité de gestion ; il est proposé de maintenir en poste le personnel du GAL de la manière suivante :

- 0.10 ETP du 1^{er} janvier au 30 Juin 2024

Aussi,

Vu la loi du 27 janvier 2018 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) créant les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,

Vu les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère, et plus particulièrement l'article 7 portant sur les missions qu'il exerce,

Vu la convention tripartite du 10 décembre 2015 entre l'association/GAL du Gévaudan-Lozère, la Région Occitanie et l'ASP,

Vu la délibération n°2018-011 du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère, en date du 23 Février 2018, validant le transfert d'activités et de personnel du GAL du Gévaudan-Lozère de l'association au PETR du Pays du Gévaudan-Lozère,

Vu la délibération de l'association du Pays du Gévaudan-Lozère en date du 9 mars 2017 concernant le transfert des activités de l'association au PETR,

Vu la délibération du comité de programmation du Groupe d'Action Locale du Pays du Gévaudan-Lozère du 1^{er} février 2018, validant l'avenant de la convention tripartite Région-ASP-Association modifiant la structure porteuse du GAL du Gévaudan-Lozère,

Vu le relevé de décisions du Comité de programmation en date du 16 Décembre 2022, validant le plan d'actions et le budget du programme Leader pour l'exercice 2023,

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- o valide le budget 2024 du GAL du Gévaudan-Lozère pour l'animation, la gestion, l'évaluation et la communication du programme Leader 2014-2020

Dépenses		2024	Recettes	
				2024
Poste D	Ingénierie, frais de personnels	2134,50	Département	245,47
Poste G	Coûts indirects	320,18	Région	0
			Feader	1963,74
			PETR du Gévaudan	245,47
	Total	2454,68	Total	2454,68

- o Autorise en conséquence le Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère à solliciter les subventions correspondantes et à signer tout acte se rapportant à ce projet

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

Certifié conforme,

A Marvejols, le 21 juin 2023

Jean-Paul POURQUIER

Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère